



adasea 32



Comité de pilotage local

Site Natura 2000 de la vallée et des Coteaux de la LAUZE FR7300897

Lamaguère, le 23 mars 2023, 14h30-16h30



1. Bilan d'activité de l'animation Natura 2000 - 2022

- Contractualisation / Animation générale / Communication
- Questions / Réactions

2. Actualités Natura 2000

- Questions / Réactions

3. Nouvelle MAEC 2023

- Questions / Réactions

1. Bilan d'activité de l'animation Natura 2000 - 2022

- Contractualisation / Animation générale / Communication
- Questions / Réactions

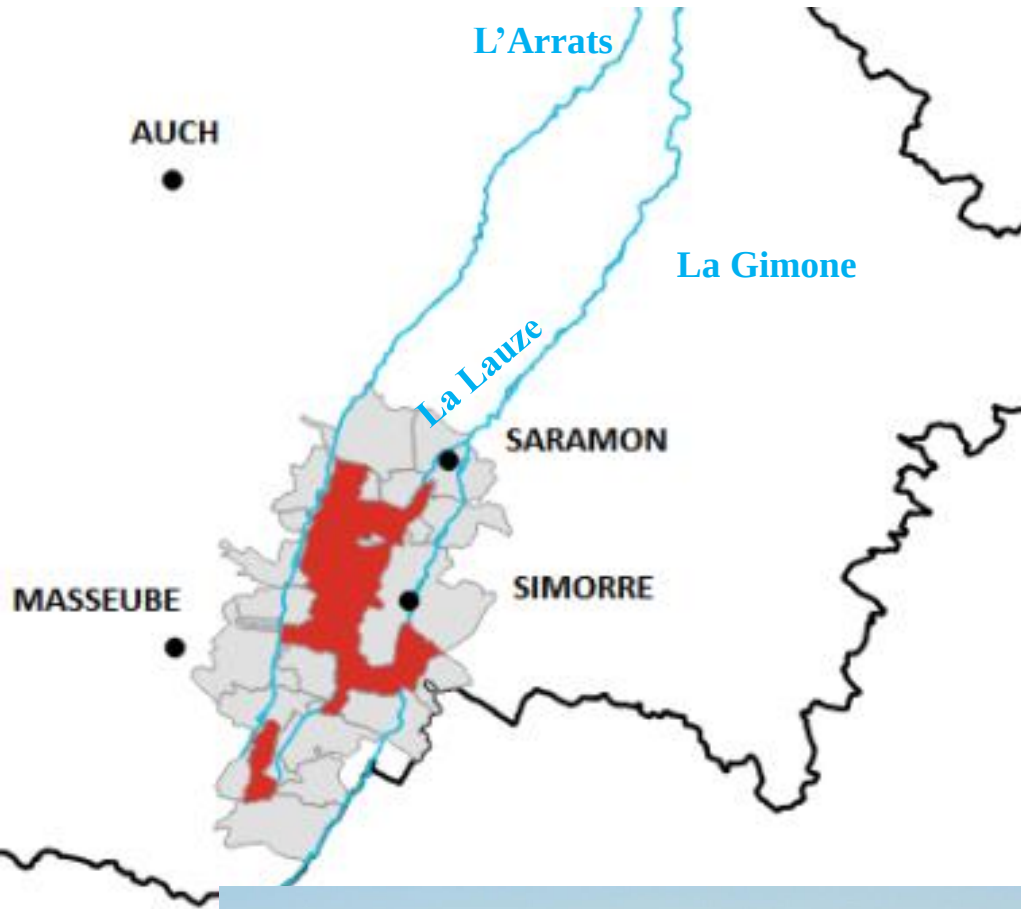
2. Actualités Natura 2000

- Questions / Réactions

3. Nouvelles MAEC 2023

- Questions / Réactions

Le site Natura 2000



13 Communes

2 Communautés de communes
Val de Gers et Coteaux
Arrats-Gimone

2 zones : 5 399 ha

60% du site Natura 2000
en surface agricole

125 agriculteurs (2021)

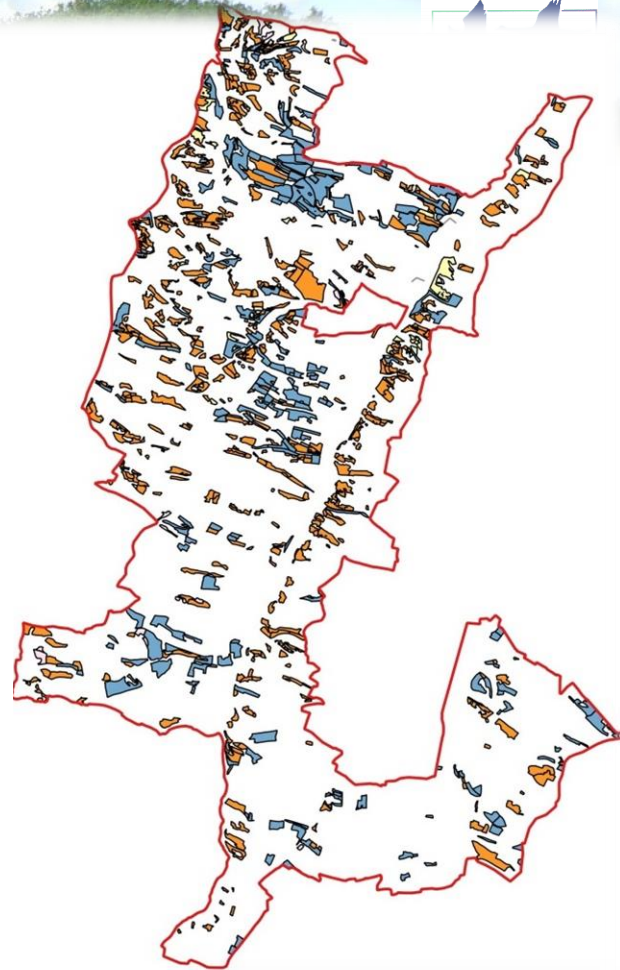


Les habitats d'intérêt communautaire

 Périmètre Natura 2000

Habitats d'intérêt communautaire

-  5130X6210 : Pelouses pérennes sèches semi-naturelles X Landes à genévriers
-  6210 : Pelouses pérennes sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire
-  6210X6220 : Pelouses pérennes sèches semi-naturelles X Parcours substeppiques
-  6210X6510 : Pelouses pérennes sèches X Prairies maigres de fauche
-  6220 : Parcours substeppiques de graminées et annuelles
-  6430 : Mégaphorbiaies
-  6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude



Station à genêts hérissons



Landes à genévriers

Ecrevisse à pattes blanches



Dessins de Jeane
Montano-Meunier,
extrait de Inventaire de
la faune de France,
Nathan-MNHN, Paris,
1992.



Grand Rhinolophe

Toxostome



Murin de Bechstein



Petit Rhinolophe

Cuivré des marais dans les prairies humides



Grand Capricorne



Lucane cerf-volant



Landes à genévriers

**Ophrys
jaune et du
Gers**

Prairie naturelle de fauche

Lutte contre la déprise agropastorale :

→ enjeu de soutien des pratiques liées à l'élevage extensif

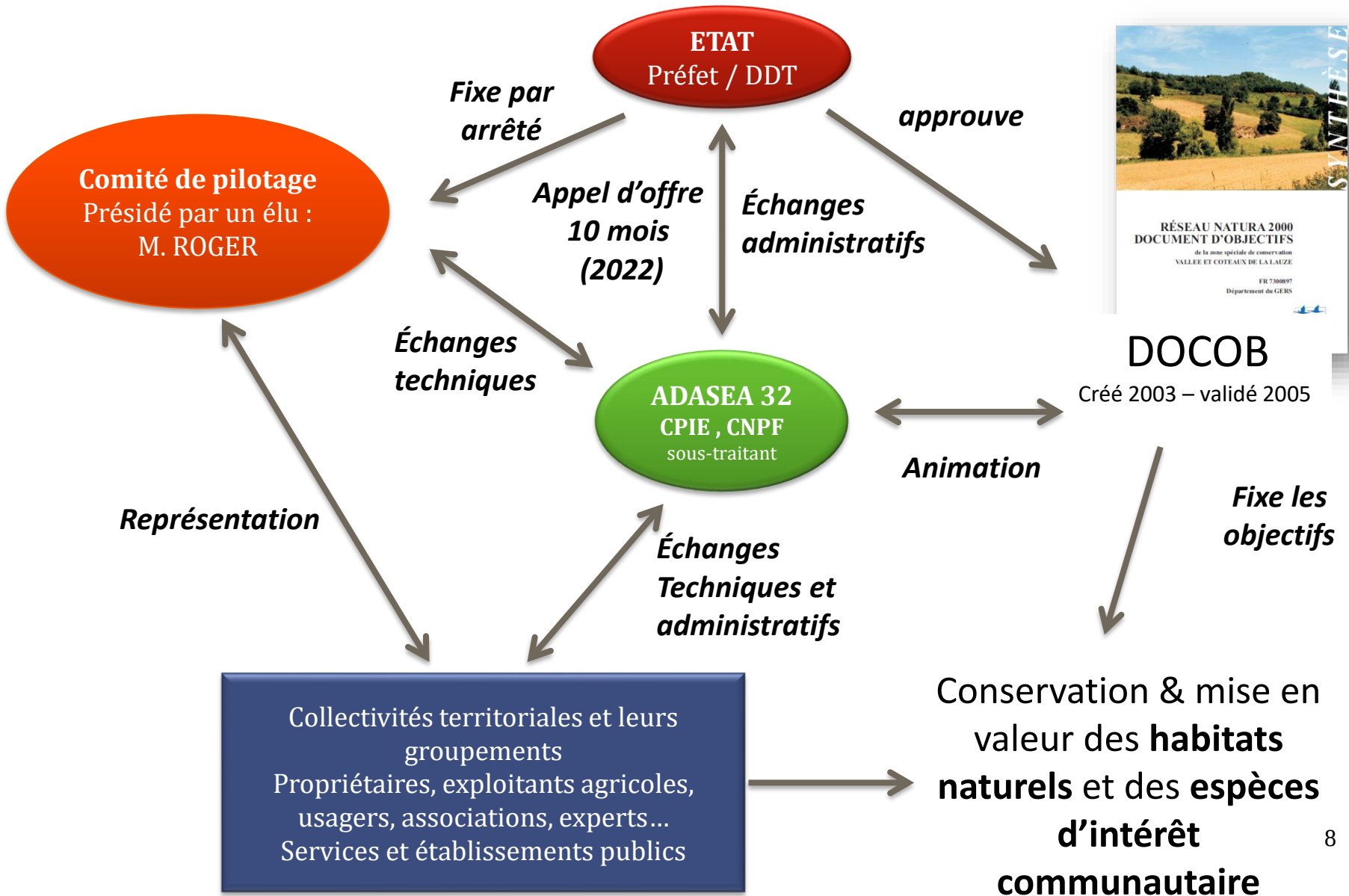
Préserver le bocage :

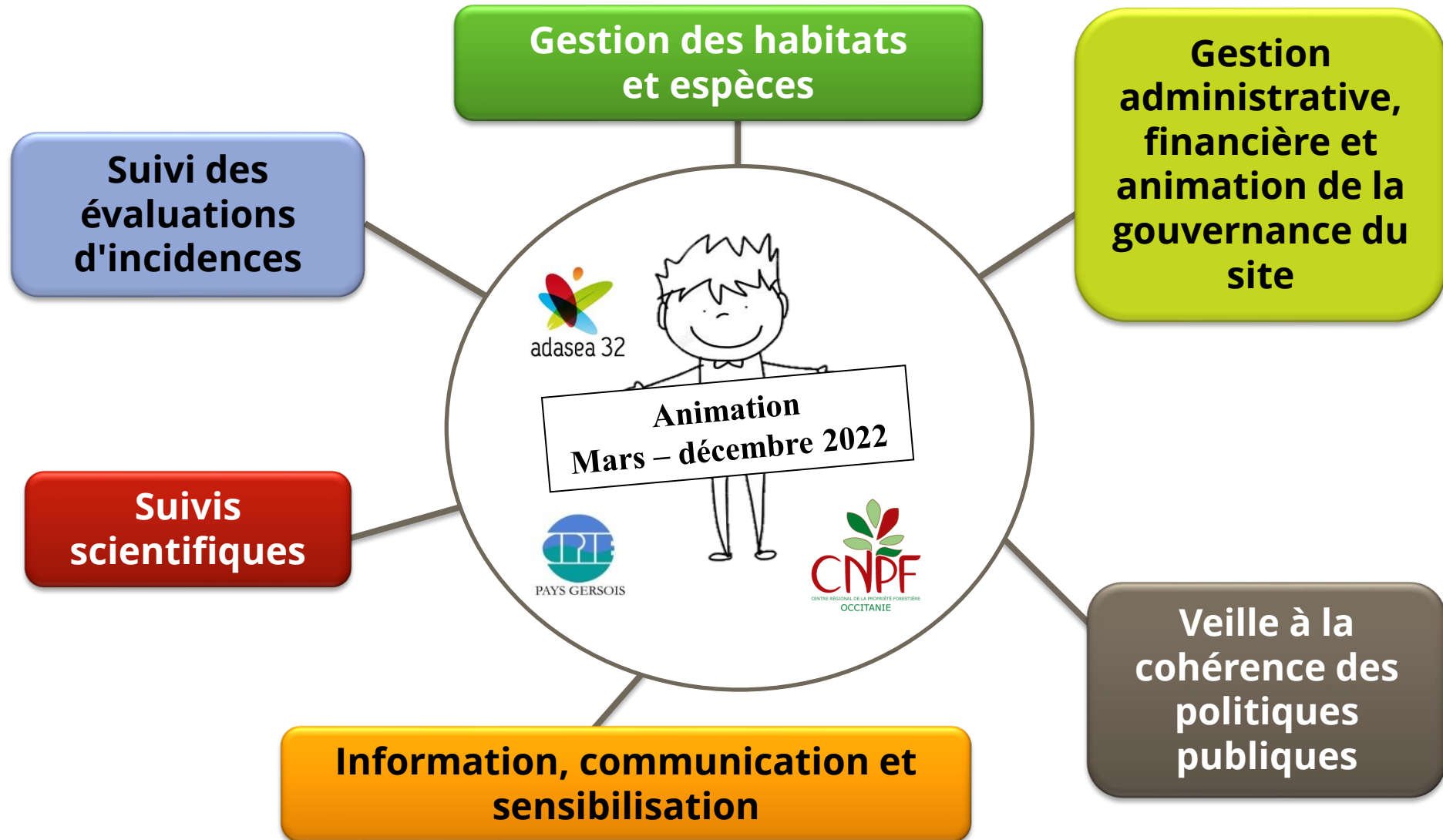
→ haies, arbres isolés, alignements, bois de chênes

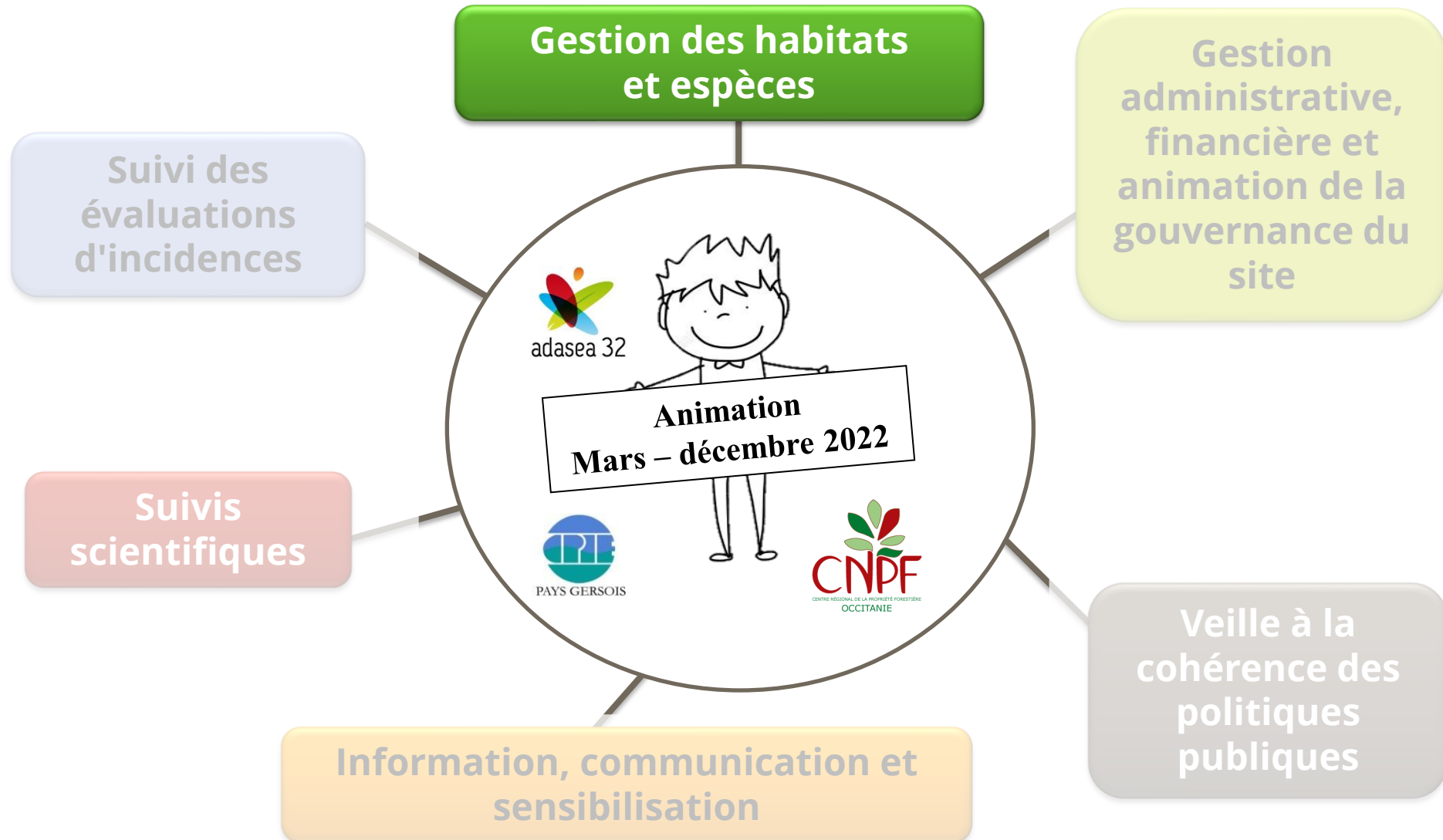
→ favoriser le maintien de vieux arbres feuillus

+++ Insectes et chauve-souris liés au bocage

Le dispositif Natura 2000







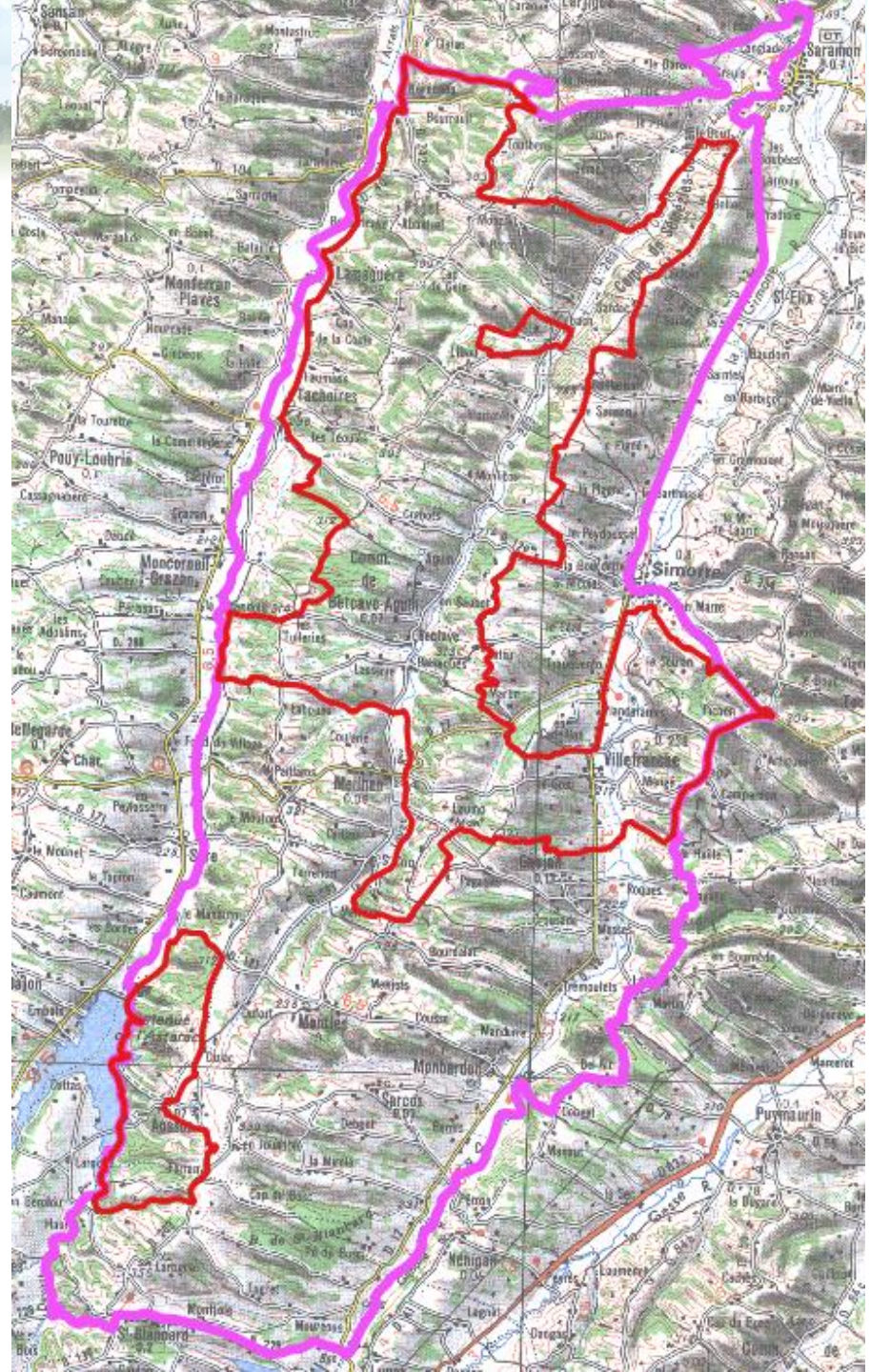
MAEc 2022

 Le territoire du Projet Agro-Environnemental et Climatique
« Vallée et coteaux de la Lauze »
où les MAEC sont éligibles

8 720 ha de SAU (RPG 2019)
64% de surfaces agricoles
214 agriculteurs (2016)

 Le site Natura 2000

3 253 ha de SAU (RPG 2019)
60% de surfaces agricoles



- Nouvelle année de transition en attendant la PAC 2023
 - Renouvellement uniquement des contrats 2017 et 2021
 - Même mesure / même parcelle
- Selon les mesures :
 - Engagement 1 an renouvelable (en 2023)
 - Engagement 5 ans (2022-2027)

194 dossiers MAEC depuis 2015

- 25 dossiers **MAEC 2022** (renouvellement 2017 et 2021)
- 25 dossiers **MAEC 2021** (renouvellement 2016)
- 44 dossiers **MAEC 2020** (40 dossiers de 2015)
- 4 dossiers **MAEC 2019**
- 3 dossier **MAEC 2018**
- 4 dossier **MAEC 2017**
- 32 dossiers **MAEC 2016**
- 57 dossiers **MAEC 2015**

Types de mesures surfaciques

HE : Conversion de terres arables en prairies

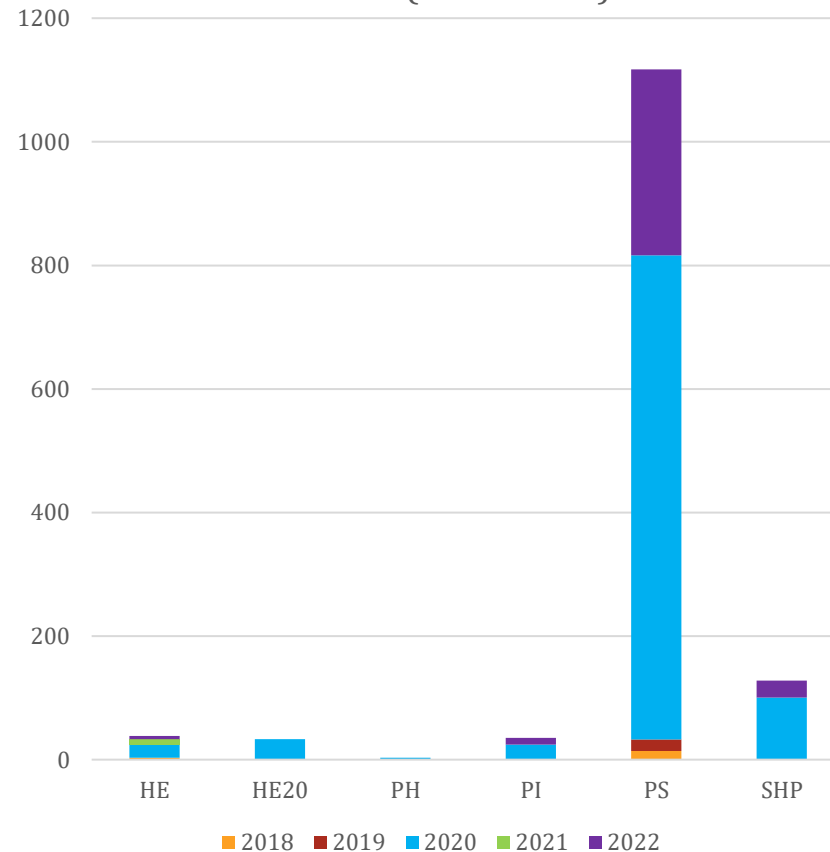
HE20 : Gestion de landes et pelouses sèches

PH / PI / PS: Gestion de prairies humides/inondables/sèches

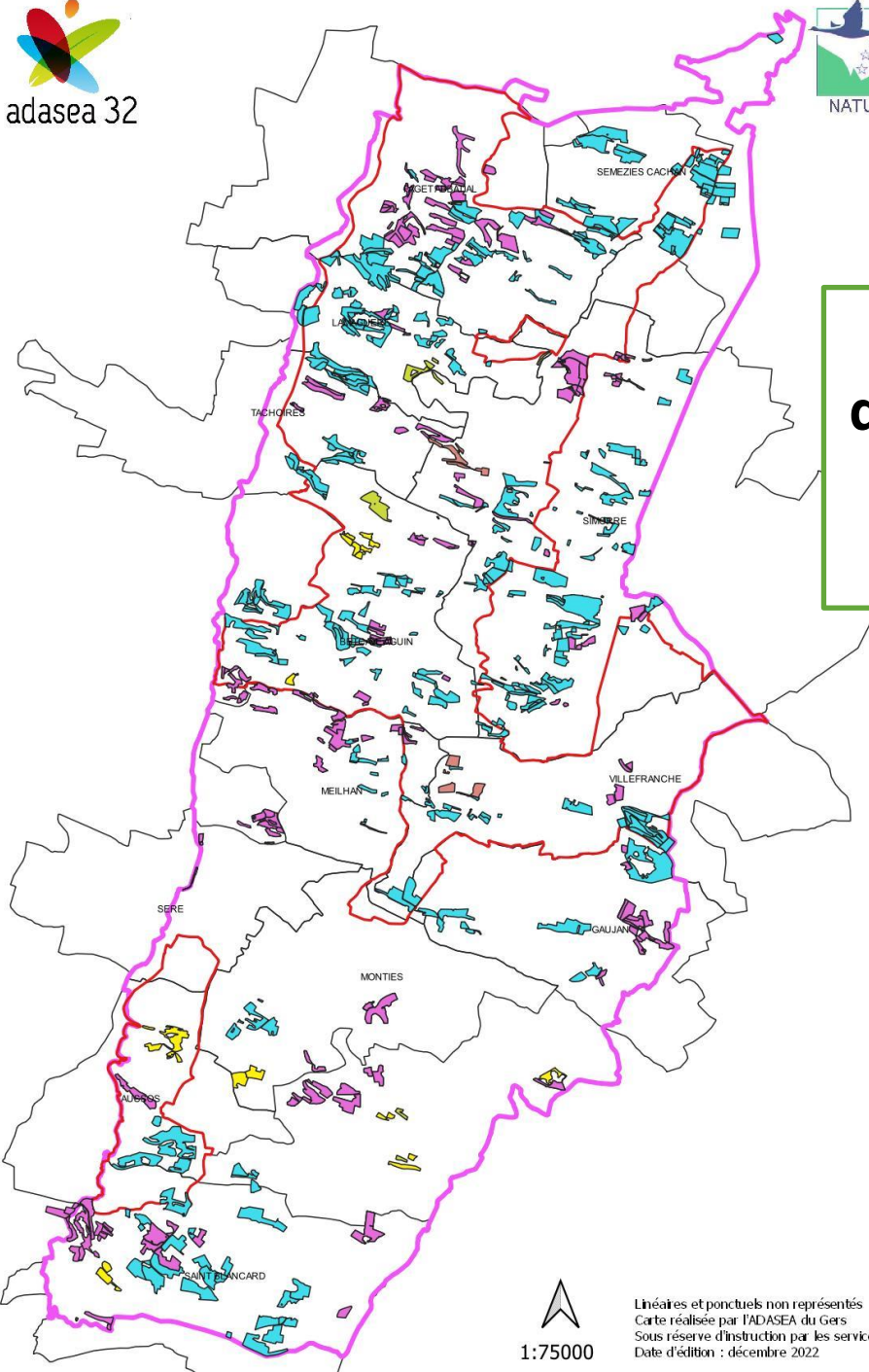
SHP1 : Opération individuelle de maintien des systèmes herbagers et pastoraux

**1 356 ha engagés
dont 757 ha en N2000**

Surfaces engagées par grands types de mesures (2018-2022)



Bilan des MAEC en cours



**1 356 ha engagés
dont 757 ha dans le site Natura 2000
soit 14% du site
et 23% de la SAU du site**

**8 km de haies et
6 km de fossés
81 mares**



Suivi des engagements en cours
Mise à jour des plans de gestion
Échanges avec le service
Agriculture de la DDT



Pas de nouveau contrat

*Pour rappel 2 contrats en cours (2017) :
4 mares, 23 ha , 2,5 km de haies, 31 000€*

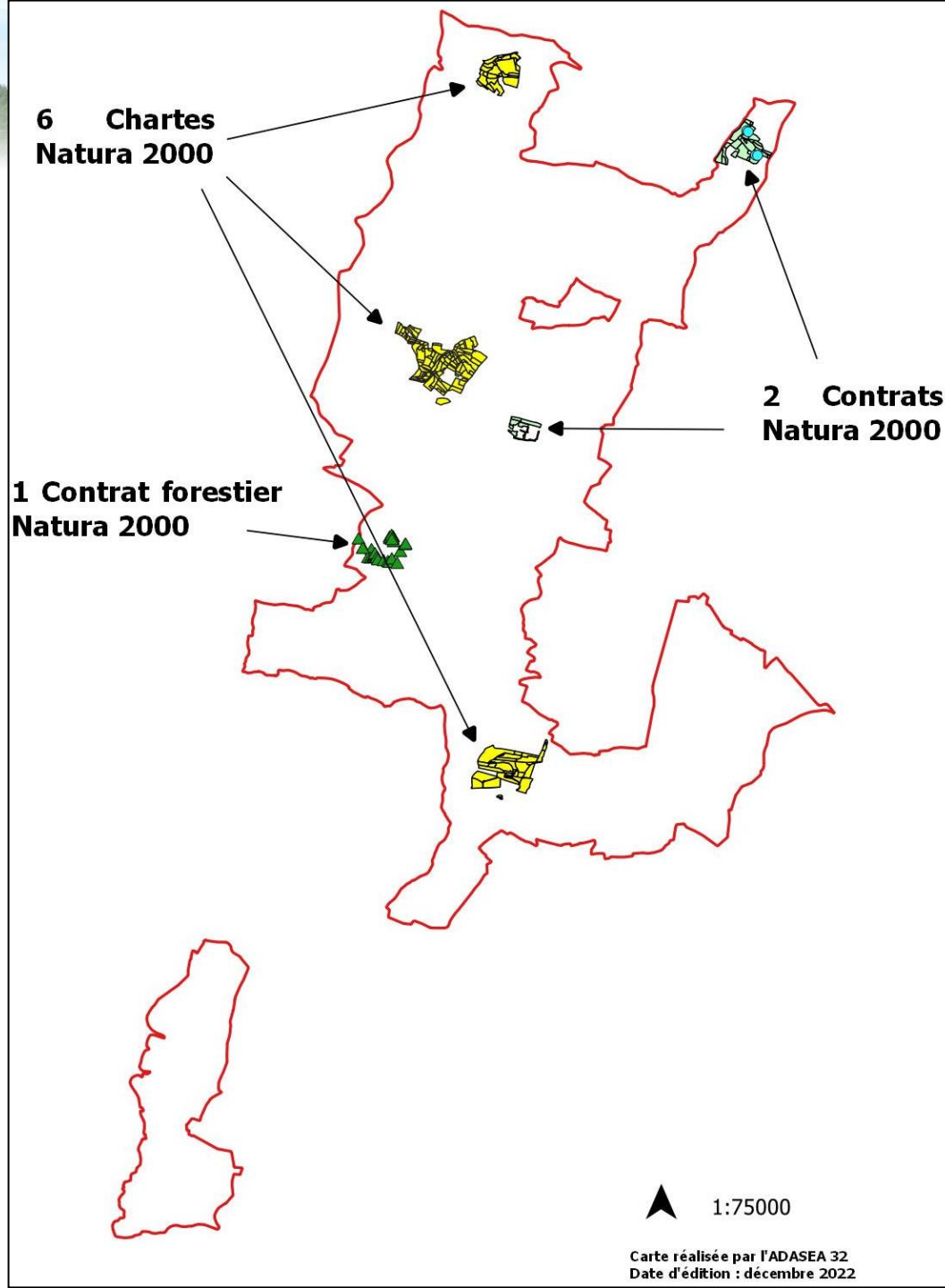
- Suivi des contrats (Mr BONNOTTE) : demande de paiement

Pas de nouvelle charte

- **6 chartes en cours**

- 1 charte avec des propriétaires (décembre 2021)
- 1 charte Mairie de Villefranche à la Chapelle de Lasseube (avril 2018)
- 2 chartes avec des propriétaires en accord avec le fermier
- 2 chartes signées en 2017 toujours en cours

Localisation des contrats hors MAEC et Charte en cours

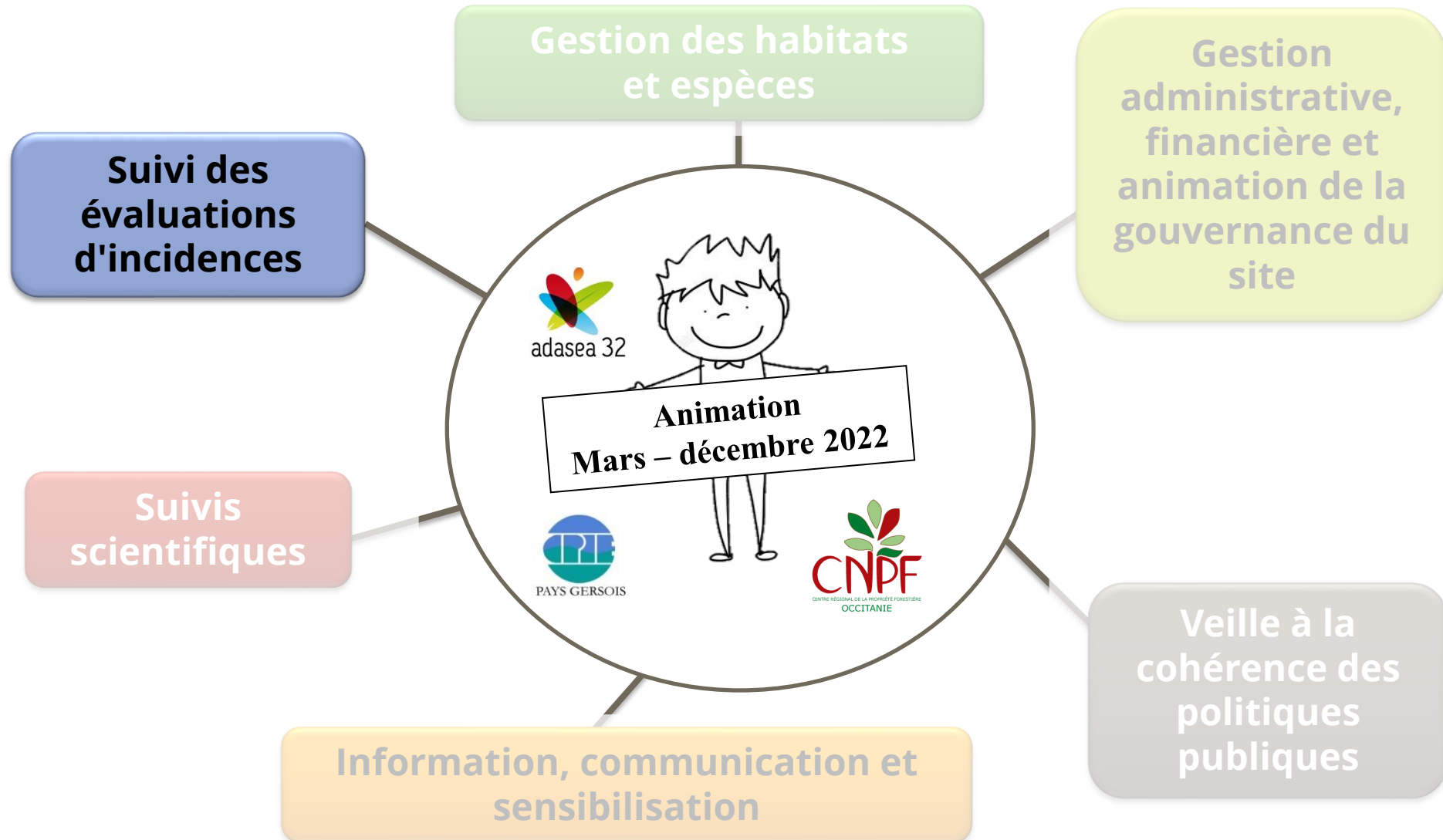


Bilan des engagements

830 ha engagés soit 15 % du site Natura 2000

Habitats d'intérêt communautaire	Surface (ha) référence DOCOB	Surface engagée (ha)	% engagé
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	463,69	117,23	25%
6220 Parcours substeppiques de graminées et annuelles	6,66	3,74	56%
6430 Mégaphorbiaies	0,22	0	0%
6510 Prairies de fauche de basse altitude	424,8	147,02	35%
5130 X 6210 Formations à Genévrier commun sur pelouses	37,5	7,38	20%
6210 X 6220 Pelouses pérennes sèches semi-naturelles x Parcours substeppiques	0,55	0	0%
6210 X 6510 Pelouses pérennes sèches x Prairies maigres de fauche	3,47	0,53	15%

- **Veille régulière** auprès de la SAFER et de la CDOA
- **Accompagnements :**
 - **évolution de projets agricoles et impacts sur les milieux** (dont départs à la retraite, passage en AB, recherche de prairies...)
 - **installation de nouveaux propriétaires** sur le site N2000
 - **vente de parcelles** et suivi du projet de l'acheteur



- **Réponses aux sollicitations**

- Changement de destination d'un bâtiment agricole
- Réhabilitation et extension de bâti
- Création hangar agricole



→ Transmissions d'informations, créations de cartes spécifiques, visite terrain éventuelle pour ajustement du projet, suivi...

Une liste nationale

Article R414-19

► Modifié par Décret n°2016-1613 du 25 novembre 2016 - art. 4

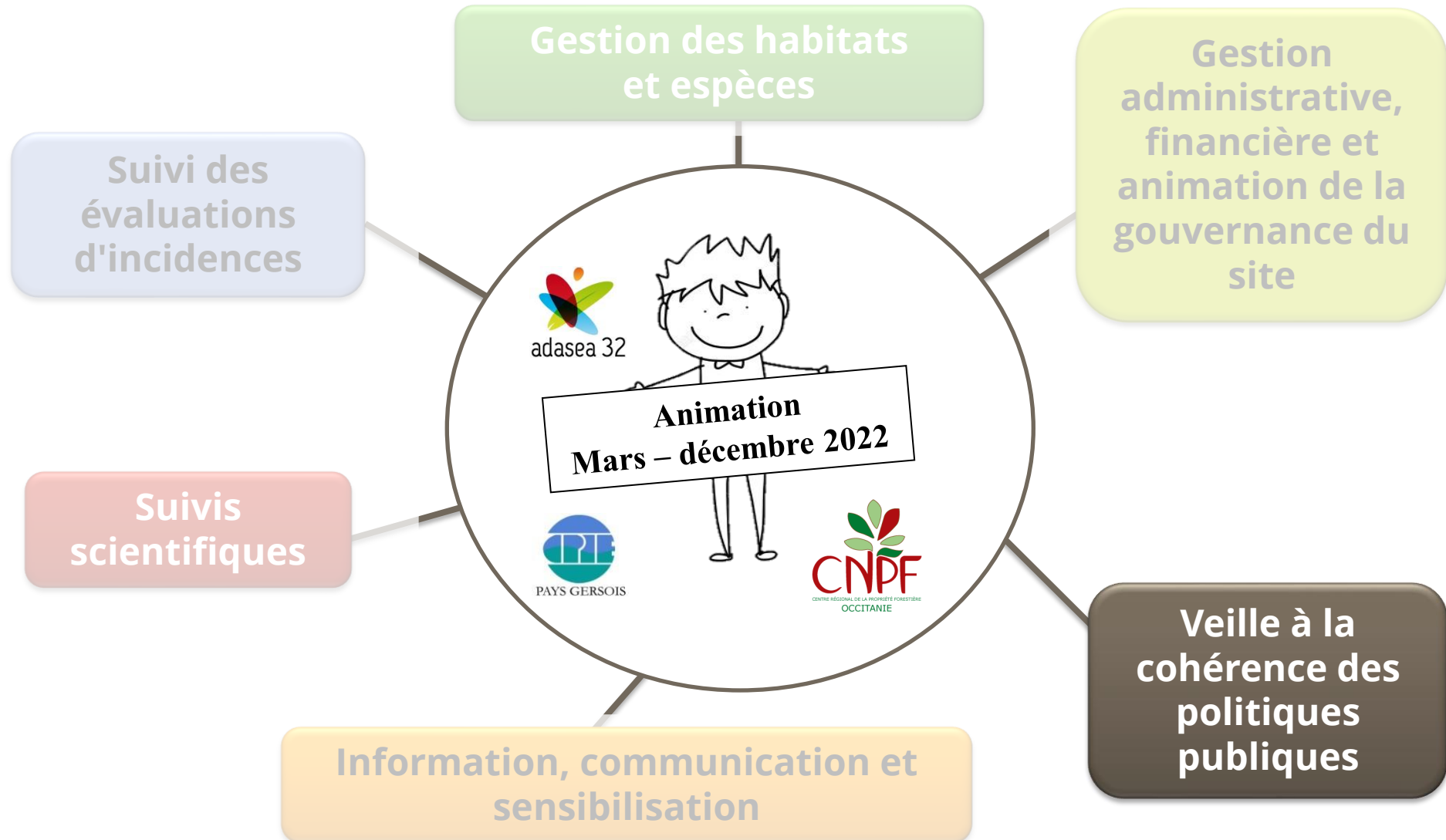
I. – La liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application du 1° du III de l'article L. 414-4 est la suivante :

- 1° Les plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation environnementale au titre du I de l'article L. 122-4 du présent code et des articles L. 104-1 et L. 104-2 du code de l'urbanisme ;
- 2° Les cartes communales prévues à l'article L. 160-1 du code de l'urbanisme, lorsqu'elles permettent la réalisation de travaux, ouvrages ou aménagements soumis aux obligations définies par l'article L. 414-4 ;
- 3° Les projets soumis à évaluation environnementale au titre du tableau annexé à l'article R. 122-2 ;
- 4° Les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-11 ;
- 5° Les projets de création ou d'extension d'unités touristiques nouvelles soumises à autorisation en application de l'article L. 122-19 du code de l'urbanisme ;
- 6° Les schémas des structures des exploitations de cultures marines prévus par le décret n° 83-228 du 22 mars 1983 fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines ;
- 7° Les documents départementaux de gestion de l'espace agricole et forestier prévus par l'article L. 112-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- 8° Les travaux, constructions ou installations soumis aux autorisations prévues par les dispositions du 1° et du 2° du I de l'article L. 331-4, des articles L. 331-5, L. 331-6, L. 331-14, L. 332-6, L. 332-9, L. 341-7 et L. 341-10 ;
- 9° Les documents de gestion forestière mentionnés aux a ou b de l'article L. 4 du code forestier et portant sur des forêts situées en site Natura 2000, sous réserve des dispenses prévues par l'article L. 11 du code forestier ;
- 10° Les coupes soumises au régime spécial d'autorisation administrative de l'article L. 222-5 du code forestier pour les forêts localisées en site Natura 2000 ;

Une liste départementale

- 1) **Les sports et activités de pleine nature réunissant plus de 1 500 personnes** : manifestations sportives (épreuve, course, compétition, rencontre, démonstration dans une discipline sportive) et concentrations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L331-2, L331-5 et R331-6 à R331-18 du code du sport, dont les sportifs participants, le public et le personnel qui concourent à la réalisation de la manifestation peuvent atteindre plus de 1 500 personnes.
- 2) **Les opérations déclarées d'intérêt général - Entretien du lit et la végétation des berges** : travaux, actions, ouvrages ou installations des collectivités territoriales présentant un caractère d'intérêt général, visant l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, en application des articles L211-7 et R.214-88 à R.214-104 du code de l'environnement et aux articles L.151-36 à L.151-40 du code rural et de la pêche maritime.
- 3) **Les installations photovoltaïques au sol** : ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol soumis à déclaration préalable en application de l'article R.421-9 du code de l'urbanisme.
- 4) **Le projet de réglementation des boisements** prévu aux articles L.126-1 et R.126-1 du code rural et de la pêche maritime, ainsi que les mesures transitoires prévues à l'article R.126-7 du même code.
- 5) **Les coupes et abattages d'arbres, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignements** soumis à déclaration préalable au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme.

Liste départementale 2012
Ajout de projets soumis à évaluation
Diffusion de l'information



- **Participation aux réseaux Natura 2000**

- **Congrès National des élus Natura 2000**

- 8 Ateliers

- Table ronde sur la loi 3DS (Commission européenne, Ministère, Région ...)



- **Séminaire Natura 2000 des animateurs d'Occitanie**

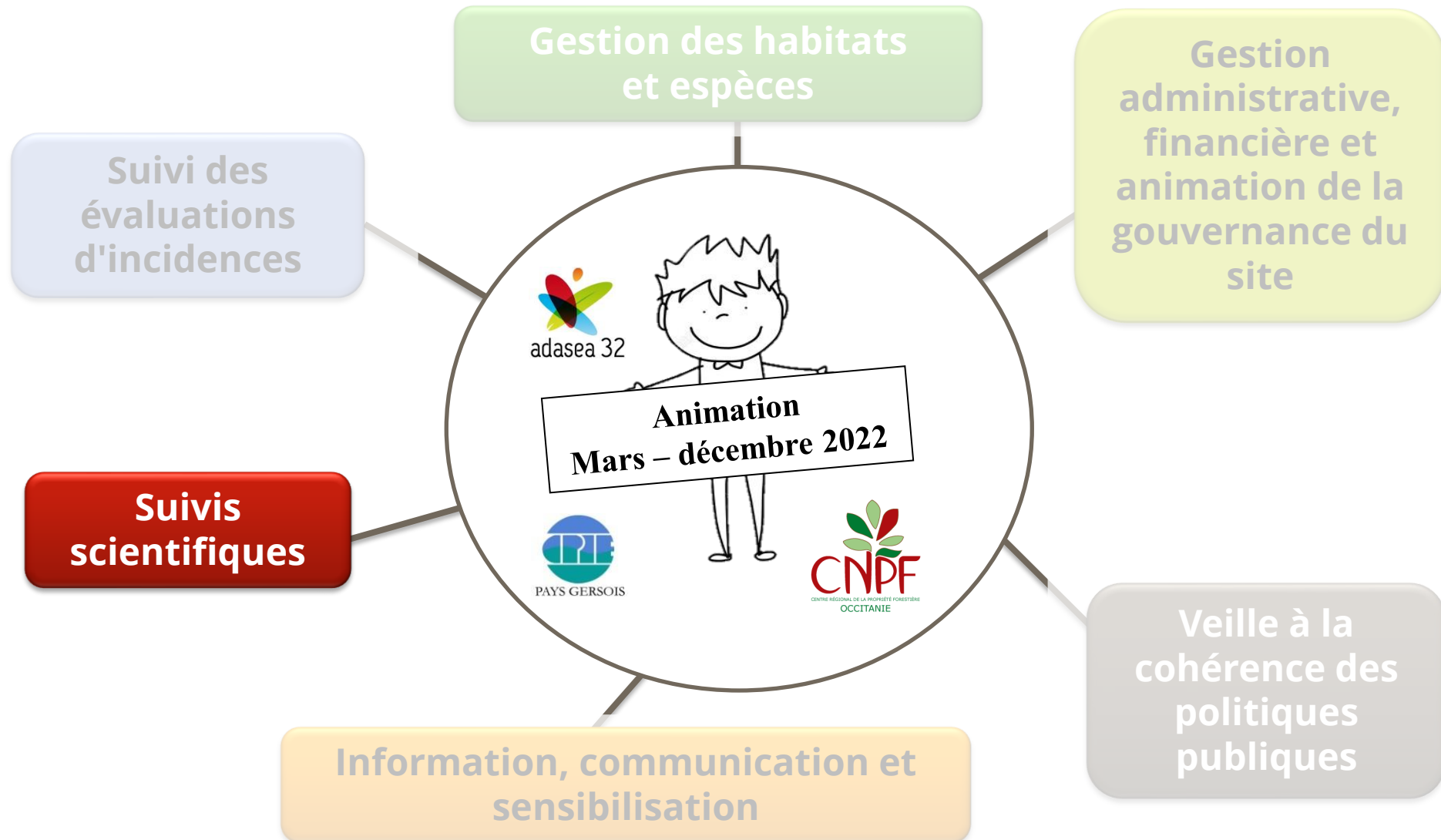
- Transfert de la compétence Natura 2000 à la Région

- 3 Ateliers : Mobilisation des élus, changements climatiques et révision des DOCOB

- **Réseau régional des animateurs N2000**

Échanges téléphoniques et électroniques, participations aux réunions (CA, loi 3DS, ...), mise à jour de la plaquette de l'association

- **Échanges avec divers partenaires :**
CPIE, CRPF, LIFE Coteaux Gascons, Conservatoire Botanique, CATZH, FDP32, ARB, sociétés de pêches locales, GOG, CEN, NEO, ABG, AREMIP, Chambre d'Agriculture, EDE, Les Bios du Gers, Offices du Tourisme, Agence de l'Eau.
- Participation à la réunion de présentation du projet
Valorisation des prairies naturelles inondables
- Participation à la Commission Départementale des
espaces, sites et itinéraires du Conseil Départemental

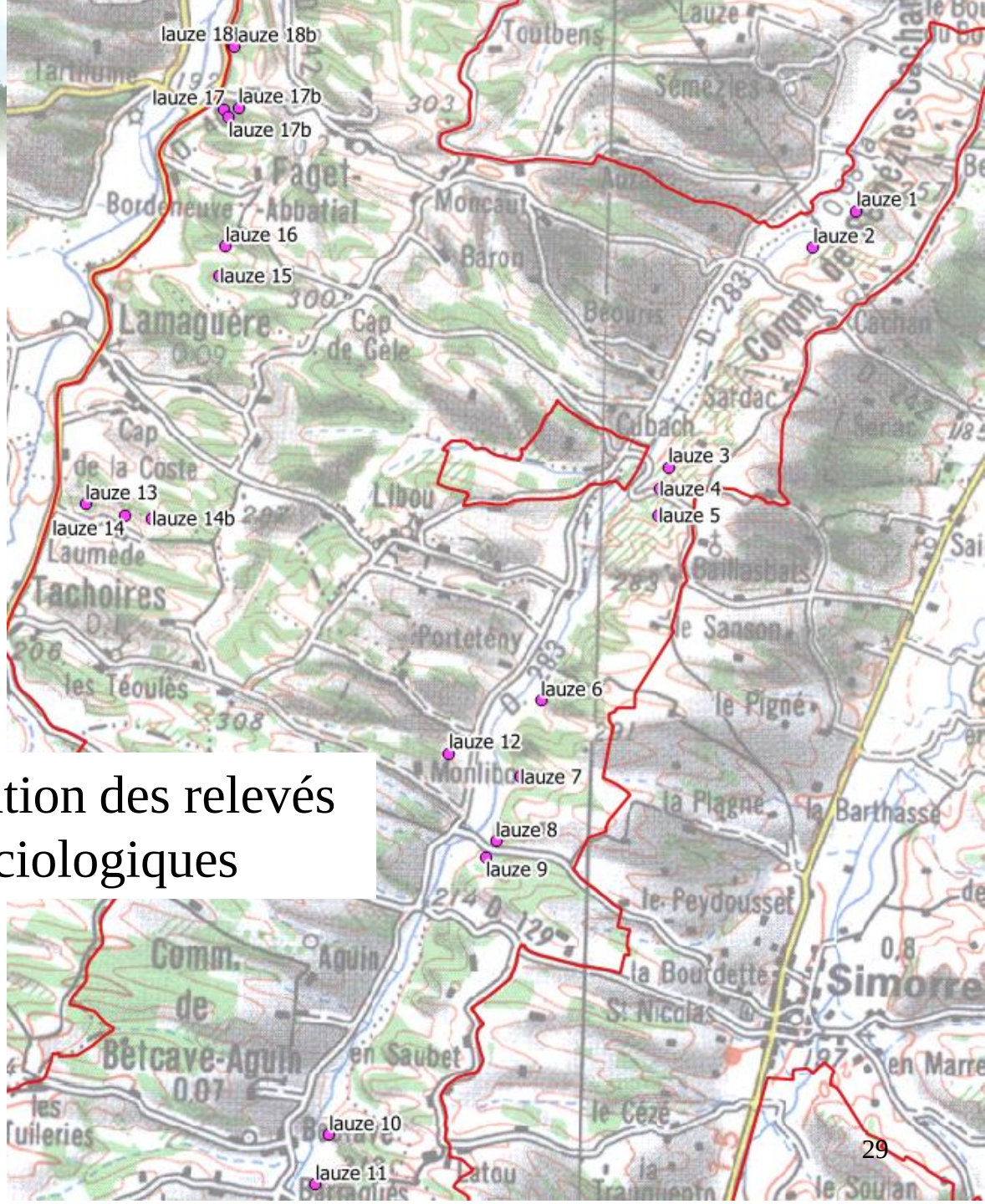


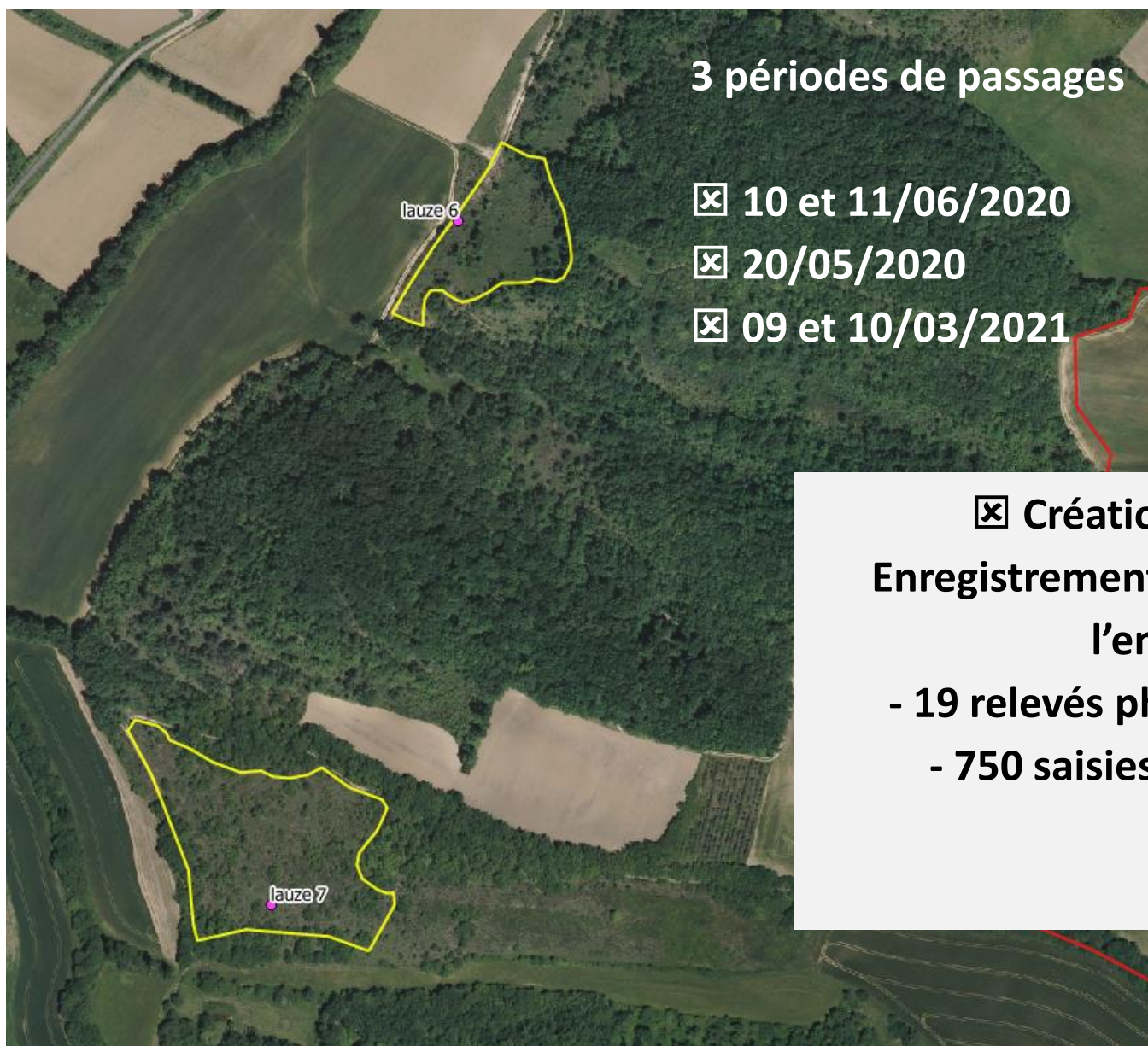
18
stations

Inventaires
flore

Etude
milieu &
gestion

Localisation des relevés
phytosociologiques





3 périodes de passages

☒ 10 et 11/06/2020

☒ 20/05/2020

☒ 09 et 10/03/2021

☒ Création de « fiches stations »

Enregistrements dans base de donnée

l'ensemble des inventaires

- 19 relevés phytosociologiques saisis

- 750 saisies d'espèces dans la base

Cartographie / GPS

☒ Photographies

Suivi des landes et pelouses sèches 2009-2020



Ophrys
du Gers



*Anacamptis
simorreensis*



19/05/2009



20/05/2020

Description de la station

N° station	Code station base	Nom station
Lauze 01	Sem03 et sem03-2020	Lande de Ruffat, Sémézies-Cachan
Propriétaire(s)		
Gestionnaire(s)	Claude BARIC	
Date(s) de passage – Observateur(s)	☒ 09/03/2021 – Adasea 32 (LV+MD)	
☒ 17/03/2009 – Adasea 32 (CL)	☒ 02/04/2020 – Adasea 32 (LV)	
☒ 19/05/2009 – Adasea 32 (CL)	☒ 20/05/2020 – Adasea 32 (CL + LV)	
☒ 08/06/2009 – Adasea 32 (CL)		
Description du milieu (habitats, dynamique, espèces dominantes, etc.)		
Pelouse sèche à orchidées et lande à Genêt scorpion, Spartier, Genévrier et Chêne pubescent.		
Historique de gestion et contrats mis en œuvre		
• 2009 : Pâturage bovin extensif. MAEt Gestion extensive des pelouses. • 2009-2020 : Pâturage bovin extensif. Mesures P505 (Gestion pastorale des pelouses sèches) et SHP1 (Opération indiv. de maintien des systèmes herbagers et pastoraux) (2015-2020). • 2020 : Pâturage bovin extensif (Blondes d'Aquitaine). Mesure SHP1 (Opération individuelle de maintien des systèmes herbagers et pastoraux) (2020-2025).		

Evolution et comparaison photographique

Photographies aériennes

2009	2020
	

Parcelle

19/05/2009	20/05/2020
	



Suivis floristiques

Relevé phytosociologique

Taille du relevé : 25 m ²	Pente : 1-10%	Exposition : Ouest
		
20/05/2020		

Espèces observées (relevé phytosociologique)

Nom scientifique	Abondance		Tendance
	2009	2020	
<i>Anacamptis coriophora</i> (L.) Bateman, Pridgeon & Chase subsp. <i>fragrans</i> (Pollini) Bateman, Pridgeon & Chase		2	+
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich. subsp. <i>pyramidalis</i>	1	2	+
<i>Avenula bromoides</i> (Gouan) H.Scholz subsp. <i>bromoides</i>		2	+
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds. subsp. <i>perfoliata</i>	1	1	+
<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult.	3	2	-

<i>Briza media</i> L. subsp. <i>media</i>	2	2	=
<i>Bromus erectus</i> Huds. subsp. <i>erectus</i>		3	+
<i>Carex flacca</i> Schreb. subsp. <i>flacca</i>		2	+
<i>Cervaria rivini</i> Goertn.	2	3	+
<i>Dorycnium pentaphyllum</i> Scop. subsp. <i>pentaphyllum</i>	1	2	+
<i>Erica vagans</i> L. (nom. cons.)		2	+
<i>Festuca ovina</i> L.		2	+
<i>Genista tinctoria</i> L. subsp. <i>tinctoria</i>	1	3	+
<i>Globularia bisnagarica</i> L.	1	2	+
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill. subsp. <i>nummularium</i>	1	2	+
<i>Hieracium pilosella</i> L.	1	3	+
<i>Juniperus communis</i> L. subsp. <i>communis</i>	1	2	+
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam. subsp. <i>vulgare</i>		2	+
<i>Linum catharticum</i> L.		2	+
<i>Lotus corniculatus</i> L. subsp. <i>corniculatus</i>	2	2	=
<i>Medicago lupulina</i> L. subsp. <i>cupaniana</i> (Guss.) Nyman		2	+
<i>Malina caerulea</i> (L.) Moench subsp. <i>arundinacea</i> (Schrank) K.Richt.		2	+
<i>Ononis natrix</i> L. subsp. <i>inaequalifolia</i> (Salis) Asch. & Graebn.		2	+
<i>Orbanche alba</i> Stephan ex Willd.		2	+
<i>Plantago media</i> L. subsp. <i>media</i>	2	3	-
<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz	1	2	+
<i>Prunella faciniata</i> (L.) L.		2	+
<i>Quercus pubescens</i> Willd. subsp. <i>pubescens</i> (nom. cons.)	1		-
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.		2	+
<i>Serapias lingua</i> L.		2	+
<i>Serapias vomeracea</i> (Burm.f.) Briq.	1	2	+
<i>Seseli montanum</i> L. subsp. <i>montanum</i>		2	+
<i>Thymus polytrichus</i> A.Kern. ex Borbás subsp. <i>polytrichus</i>	1	2	+
<i>Thymus serpyllum</i> L. subsp. <i>serpyllum</i>		3	+
Nombre d'espèces total	17	33	+

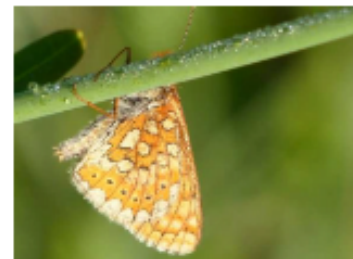
Espèces remarquables (orchidées et autres espèces patrimoniales)

Nom scientifique	2005	2020
<i>Anacamptis coriophora</i> (L.) Bateman, Pridgeon & Chase subsp. <i>fragrans</i> (Pollini) Bateman, Pridgeon & Chase	x	x
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich. subsp. <i>pyramidalis</i>	x	x
<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Soó	x	x
<i>Dactylorhiza viridis</i> (L.) Bateman, Pridgeon & Chase	x	
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br. subsp. <i>conopsea</i>	x	x
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng. subsp. <i>hircinum</i>		x
<i>Listera ovata</i> (L.) R.Br.		x
<i>Ophrys aegirtica</i> P.Delforge	x	
<i>Ophrys apifera</i> Huds. subsp. <i>apifera</i>		x
<i>Ophrys arachniformis</i> Gren. & Philippe	x	

<i>Ophrys aranifera</i> Huds. subsp. <i>aranifera</i>	x	x
<i>Ophrys insectifera</i> L.	x	x
<i>Ophrys lupoensis</i> Devillers & Devillers-Tersch.		x
<i>Ophrys scolopax</i> Cav. subsp. <i>scolopax</i>	x	x
<i>Ophrys sulcata</i> Devillers & Devillers-Tersch.		x
<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All.	x	x
<i>Orchis militaris</i> L.	x	x
<i>Orchis purpurea</i> Huds.	x	x
<i>Orchis simia</i> Lam.	x	
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rich. subsp. <i>chlorantha</i>		x
<i>Serapias lingua</i> L.	x	x
<i>Serapias vomeracea</i> (Burm.f.) Briq.	x	x
Total nombre d'espèce	16	18

Remarques et observations diverses observations

Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) vu sur la parcelle le 20/05/2020.



Conclusion

Intérêt(s) de la station	Typicité de l'habitat et diversité d'orchidées.	
Etat de conservation		
2003-2004	2009	2020
Bon	Bon	Bon
Evolution et Dynamique	Stabilité, légère fermeture (notamment dans la partie Sud).	
La continuité du pâturage bovin extensif sur l'ensemble de la période étudiée permet un maintien d bon état de conservation des pelouses sèches et des landes. La progression des espèces ligneuses (arbres et arbustes) demeure faible.		

Sur les 18 stations :

10 parcelles : état stable

(5 bon état ; 2 moyen ; 3 mauvais)

8 parcelles : dégradation de l'habitat (bon vers moyen)

Conséquence de la diminution de la pression de pâturage voire arrêt complet de la gestion



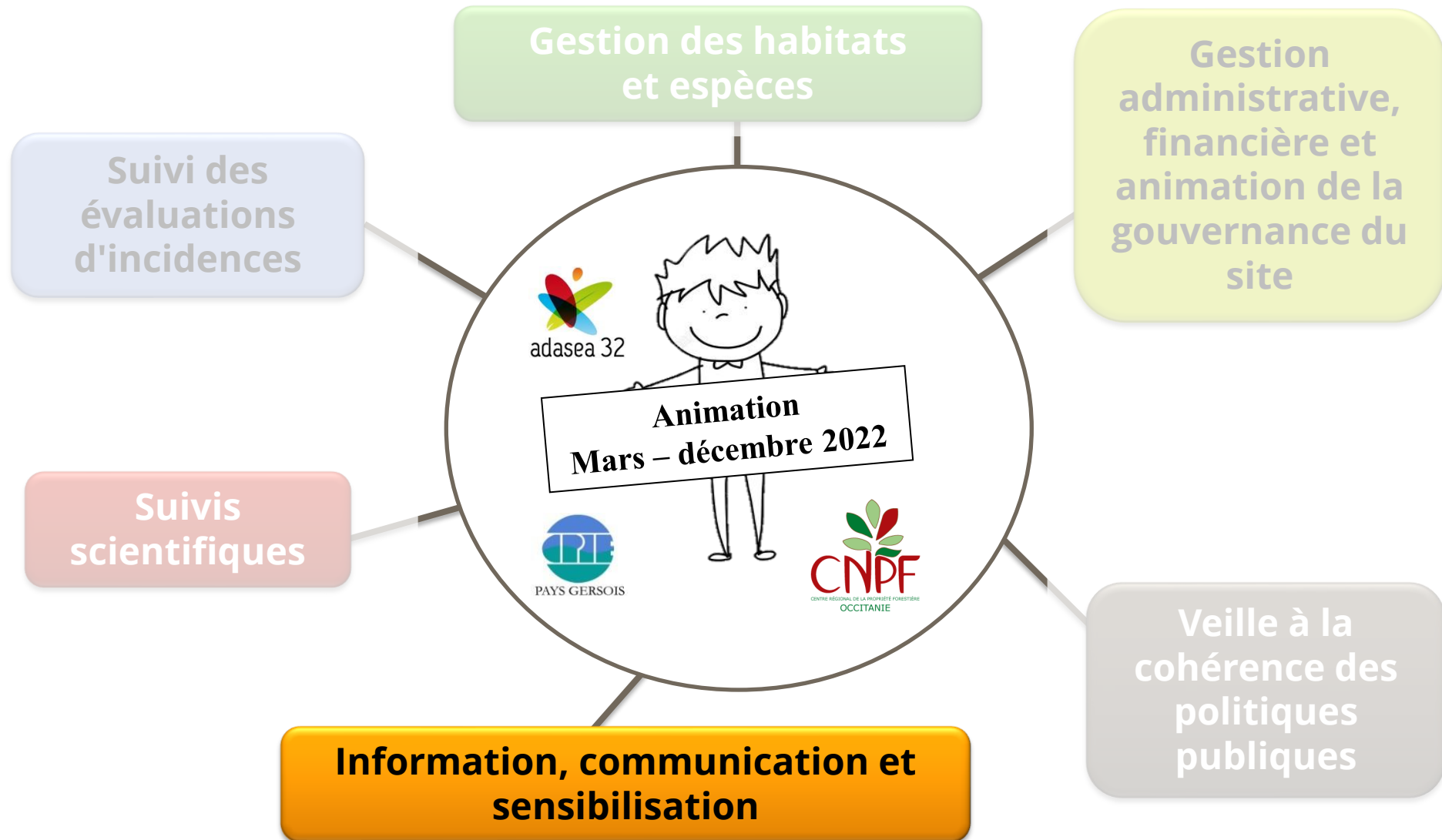


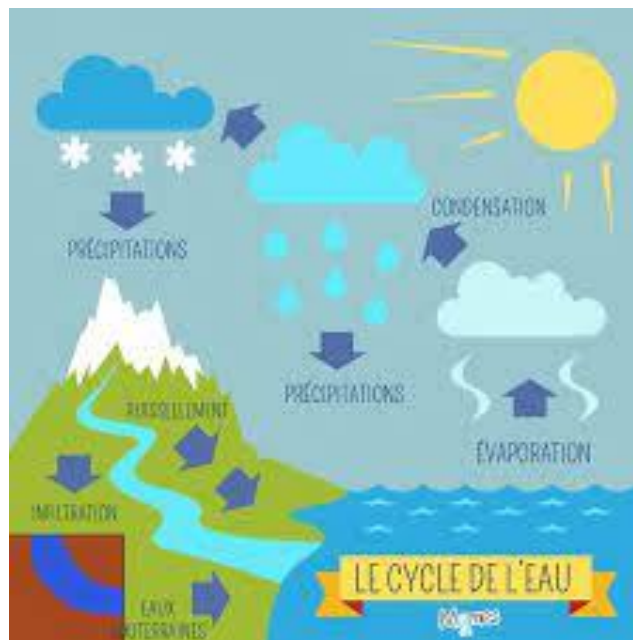
2018

2022

4 ans après le resemis, résultats plutôt positifs :

- couverture du sol importante,
- diversification (repousses d'espèces non semées : marguerite, centaurée, rumex...) issues de la « banque de semences » du sol,
- présence d'orchidées (passage trop tardif pour déterminer les espèces), les travaux n'ont donc pas eu d'impact sur les bulbes, les mousses et les piloselles sont toujours présentes mais en faible quantité.





Animation pédagogique auprès des scolaires

- Thème : **Eau**

Séances en classe et 1 sortie terrain

École de Saramon

CP : 19 élèves

CE1-CE2 : 21 élèves



Animation grand public

Fête de la Nature à Ensarnaut (Lamaguère)



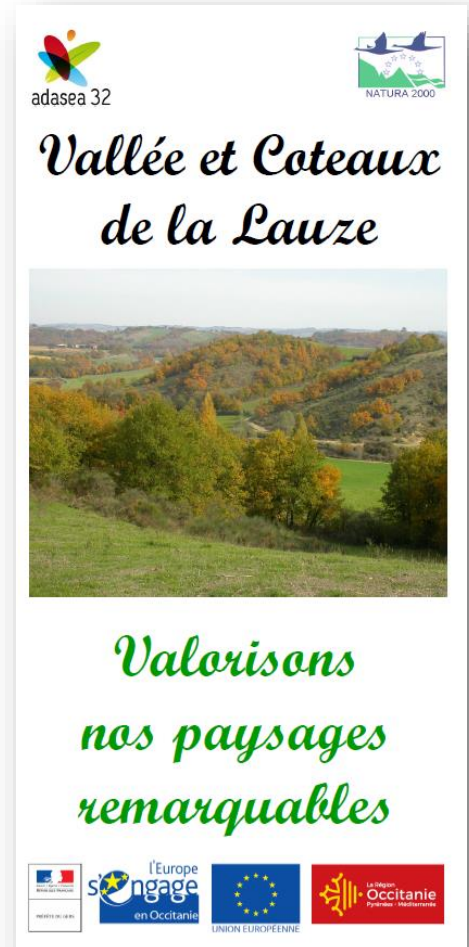
Balade à la découverte de la Vallée et des coteaux de la Lauze (Simorre)



Nuit internationale de la chauve-souris (Villefranche d'Astarac)

Rappels : toujours d'actualité

- **Plaquette d'information du site**
- **Site Internet Natura 2000 :**
<http://gers.n2000.fr/>
- **Mallette outil**



Rappels : toujours d'actualité



- **Réalisation d'une banderole N2000** par l'Office de Tourisme Coteaux Arrats Gimone

- **Informations auprès des élus municipaux sur Natura 2000 :**
 - Vidéo de présentation toujours disponible



- **Permanences NATURA 2000 :**
 - permanence téléphonique toute l'année : suivi des dossiers en cours, liens avec personnes ressources ...
- **Rencontres bureau et terrain**
- **Sites internet ADASEA et CPIE**
www.adasea32.fr et www.cpie32.org
- **Gazette électronique mensuelle ADASEA**
- **Pages Facebook du CPIE Pays Gersoises et de l'ADASEA**

- Bulletin d'information n°15, paru début 2023
 - *Édito de Mr ROGER*
 - *Transfert de la compétence Natura 2000 à la Région*
 - *Actions pédagogiques et sensibilisation*
 - *Évolution de la réglementation forestière*
 - *Nouvelle programmation MAEC 2023*

Téléchargeable sur gers.n2000.fr



Bulletin d'information Natura 2000

Vallée et Coteaux de la Lauze



N°15 - Décembre 2022



Coteaux de l'Astarac © Adasea 32

Retrouvez les actualités du site natura sur internet
<http://gers.n2000.fr/>

L'année 2022 a été plus courte pour l'animation Natura 2000, seulement de mars à décembre, ce qui n'a pas empêché l'équipe d'animation (ADASEA du Gers, CPIE Pays Gersois et CNPF Occitanie) de réaliser plusieurs événements pour les 30 ans du réseau Natura 2000 et de poursuivre les actions d'accompagnement.

En attendant la mise en place de la programmation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques 2023-2027, les agriculteurs engagés ont pu renouveler leur contrat en 2022.

Le transfert de la compétence des sites Natura 2000 à la Région prévu au 1er janvier 2023 soulève encore de nombreuses interrogations notamment sur la future organisation et la présence de la Région auprès des acteurs du site Natura 2000.

La poursuite de l'animation Natura 2000 est primordiale pour pouvoir participer au maintien de l'élevage qui contribue à la préservation des paysages des coteaux de l'Astarac.

Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année.

Jean-Marc ROGER, Maire de LAMAGUERE
Président du comité de pilotage local du site Natura 2000

Transfert de la compétence Natura 2000 à la Région

Dans le cadre de la loi 3DS, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et à la simplification de l'action publique locale, le gouvernement transfère aux Régions la gestion des aires protégées formant le réseau Natura 2000, au 1er janvier 2023.

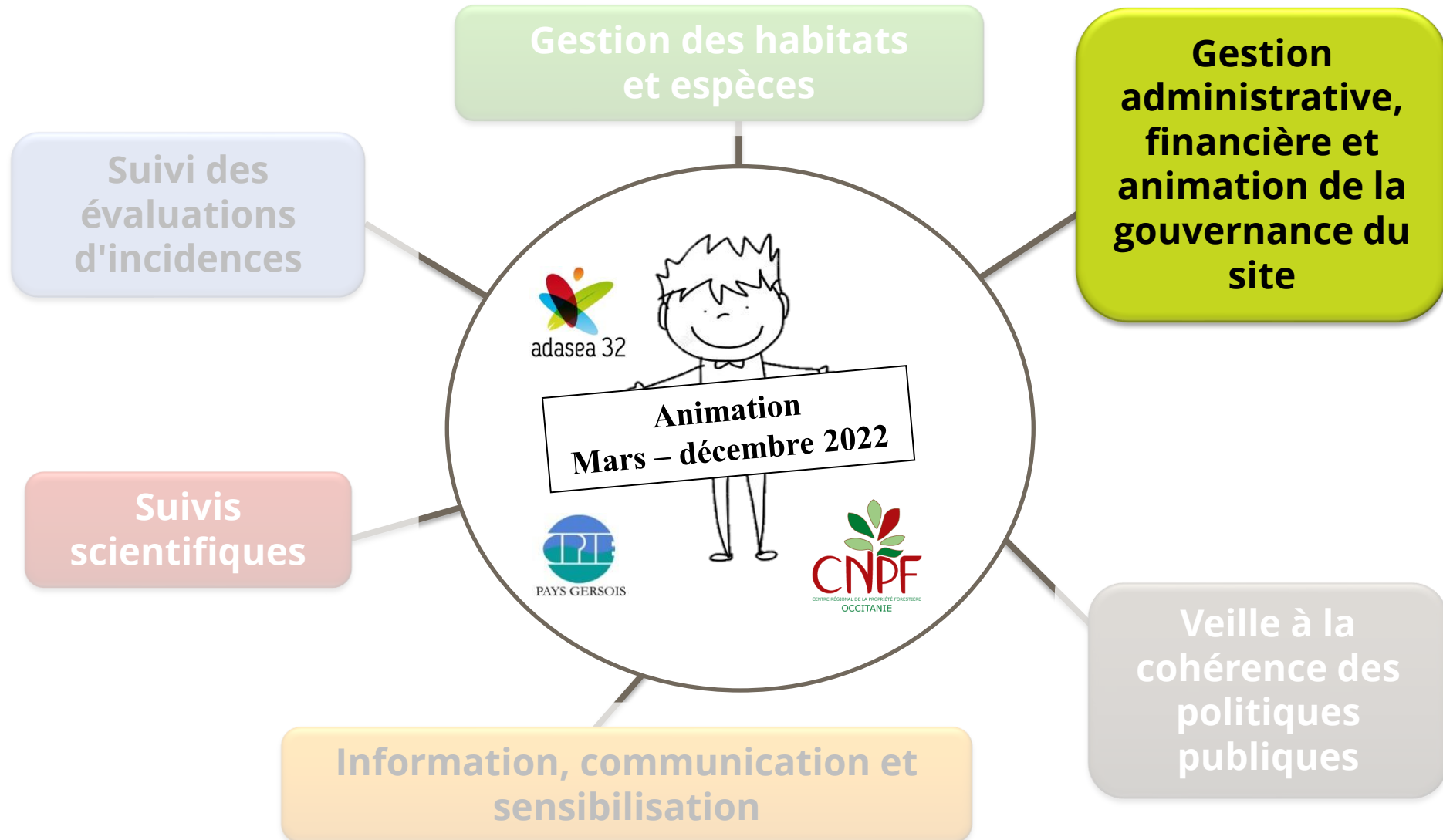
La Région Occitanie se voit donc confier la gouvernance et la gestion des sites exclusivement terrestres. Elle gèrera également les aides non surfaciques du Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER), dont l'animation et les contrats Natura 2000 non agricoles.

L'État, quant à lui, conserve les compétences de désignation des sites et d'instruction des évaluations d'incidences. Il aura la charge de gérer les aides surfaciques du FEADER, dont les mesures agro-environnementales et climatiques (Maec), qui sont un levier important de la gestion des sites Natura 2000 terrestres.

En cette fin d'année 2022, des discussions sont toujours en cours entre l'État et la Région sur certaines modalités de ce transfert. De ce fait, l'année 2023 sera une année de transition pour la Région Occitanie.

Malheureusement, la Région Occitanie ne sera pas en mesure de faire débiter l'animation du site Natura 2000 Coteaux du Lizet et de l'Osse dès janvier mais plutôt au second semestre 2023. Toutefois, un financement de la DREAL sera assuré pour la mise en place des MAEC 2023.





- Organisation et animation du comité de pilotage

Dernier COPIL 28 mars 2022

- Gestion administrative et financière
- Suivi de la mise en œuvre du DOCOB
- Bilan annuel
- Mise à jour de l'outil SIN2 (base de données Natura 2000) et à poursuivre.

1. Bilan d'activité de l'animation Natura 2000 - 2022

- Contractualisation / Animation générale / Communication
- Questions / Réactions

2. Actualités Natura 2000

- Transfert de la compétence à la Région
- Étude COUVER06
- Encadrement utilisation des produits phytosanitaires
- Questions / Réactions

3. Nouvelles MAEC 2023

- Questions / Réactions

Transfert de la compétence Natura 2000



UN TRANSFERT PARTIEL

Depuis le 01 janvier 2023

Les nouvelles compétences des Régions

- Les sites exclusivement terrestres
- Désignation et animation des Copils
- Instruction et contrôle des chartes et exonérations fiscales liées
- Financement des sites non marins
- Appui aux structures animatrices
- Animation régionale

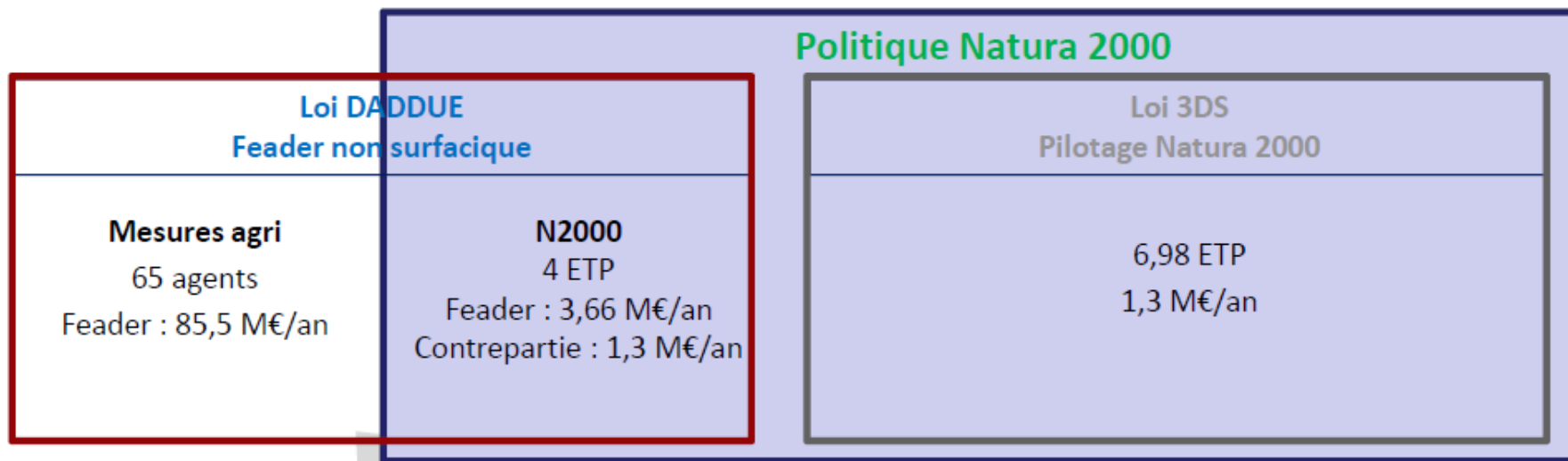
L'Etat conserve :

- Les sites mixtes et marins
- L'évaluation des incidences
- Le rapportage à la Commission
- L'extension et la création de sites N2000
- Instruction et financement des MAEC

Transfert de la compétence Natura 2000



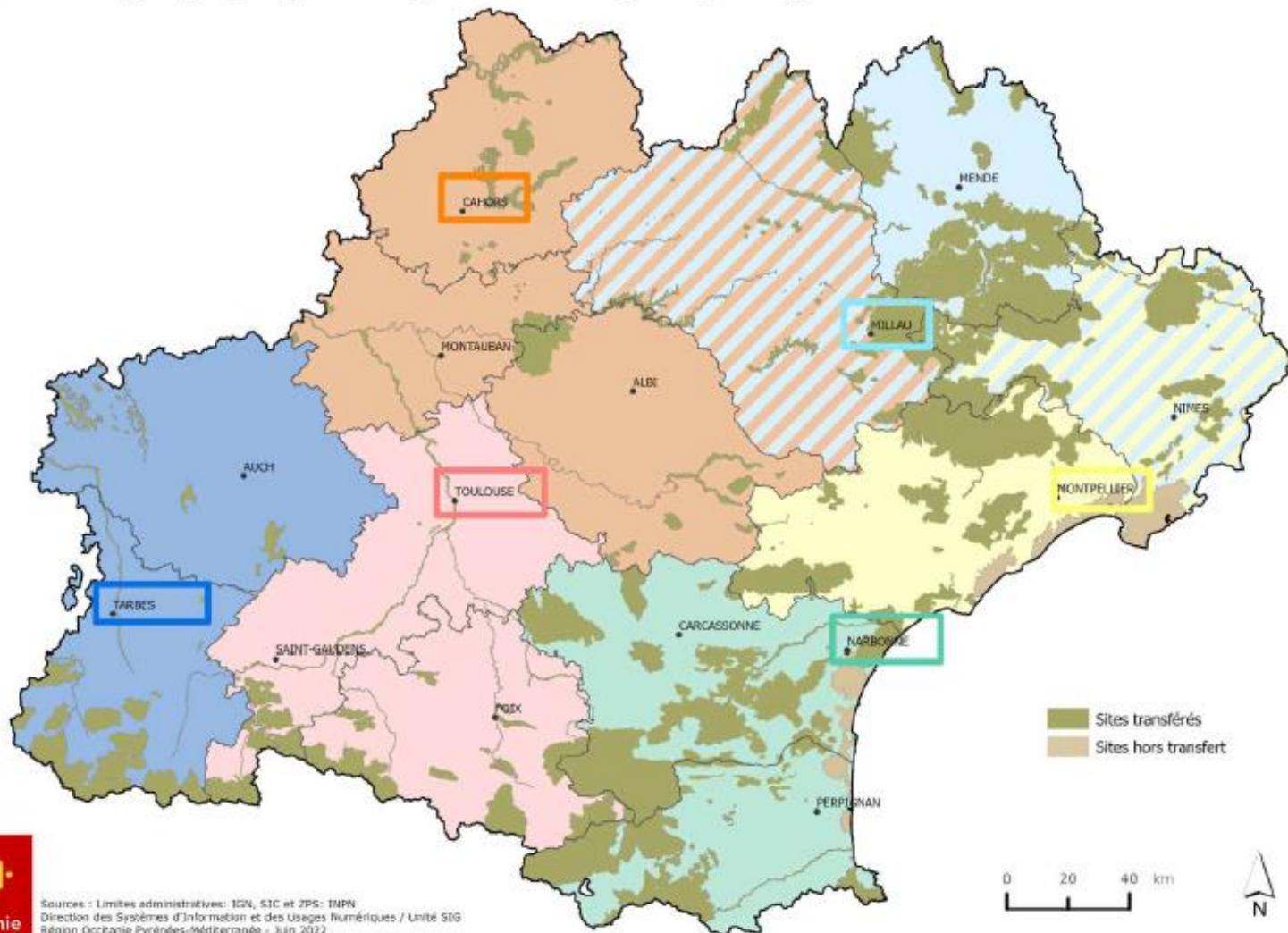
LA POLITIQUE NATURA 2000 : 2 CADRES LÉGISLATIFS



Pas de transfert d'agent, compensation financière

Transfert de la compétence Natura 2000

Répartition géographique des agents en charge du pilotage des sites Natura2000 terrestres



Transfert de la compétence Natura 2000

- Temps de mise en place à la Région
- Prise de poste de la cheffe de service Natura 2000 le 1^{er} mars
- Lancement marché public pour l'animation prévu en mai-juin
- Pas d'animation Natura avant juin

- ❑ Évaluation de la qualité des prairies après une conversion avec COUVER06
 - Partenariat CBNPMP, CEN Occitanie, Nature en Occitanie, Adasea du Gers et INRAE Dynafor
 - Gers et Tarn-et-Garonne

❑ Quelques premiers résultats

Flore : Le nombre d'espèces par parcelle varie entre 3 et 41 espèces, avec 22 espèces en moyenne.

Bon état pour 40% des parcelles

- Le nombre d'espèces augmente avec l'âge de la prairie.
- Prairies avec plus de 30 espèces à partir de 5,5 ans après le semis. Au-delà de 9 ans, toutes les parcelles ont entre 27 et 41 espèces.

□ Quelques premiers résultats

Papillons : Le nombre d'espèces de papillons observé par parcelle varie entre 5 et 27 espèces, avec 13 espèces en moyenne.

Parmi les 42 espèces de lépidoptères observées, 4 espèces sont spécialistes : Azuré du trèfle, Demi-argus, Cuivré des marais, Zygène transalpine.

- Le nombre d'espèces augmente avec l'âge de la prairie.
- Corrélation entre le nombre d'espèces de papillons et le nombre d'espèces de plantes

□ Encore quelques points à travailler

- Étude de trajectoires exceptionnelles de réussites et d'échecs
- Dynamique des espèces

**Fiche de relevés par
parcelle
Restitution auprès
des agriculteurs**

Utilisation des produits phytosanitaires sur les sites N2000

Suite à un recours de FNE, le conseil d'État demande au gouvernement de supprimer ou d'encadrer l'usage des produits phytosanitaires dans les sites terrestres N2000.

Le décret du 28 novembre 2022 prévoit que **les préfets encadrent** l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, dans les sites terrestres Natura 2000, lorsque **cet encadrement n'a pas été prévu par les chartes et contrats.**

Le décret prévoit également que **les préfets arrêtent les mesures d'encadrement.**

1. Bilan d'activité de l'animation Natura 2000 - 2021

- Contractualisation / Animation générale / Communication
- Questions / Réactions

2. Actualités Natura 2000

- Questions / Réactions

3. Nouvelles MAEC 2023

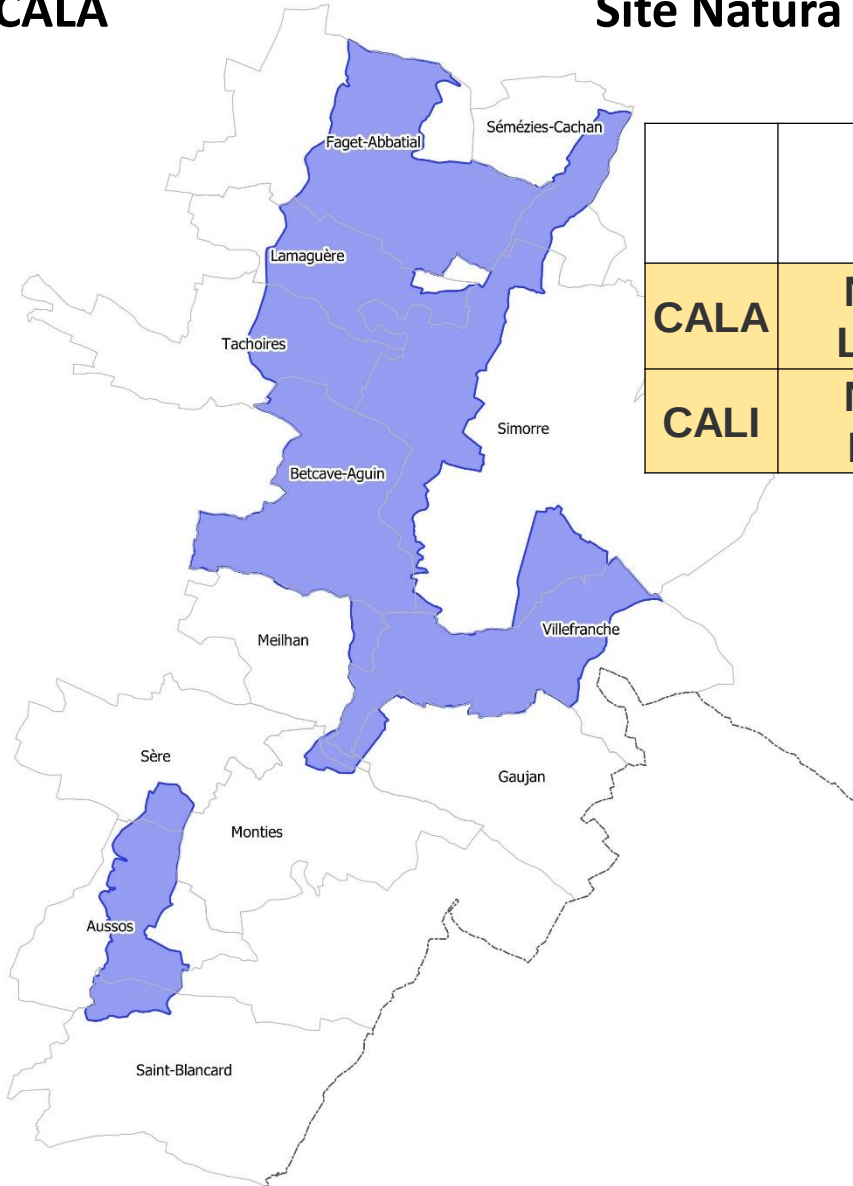
- Questions / Réactions

PAEC 2023

- Appel à projet de la DRAAF Occitanie
- Dépôt des projets **le 30 septembre 2022**
- Validation par la CRAEC le 02 décembre 2022 (avec note qui détermine l'enveloppe)
- Poursuite des échanges avec la DRAAF sur les territoires, les paramétrages des mesures, les notices, ...
- 98 PAEC déposés en Occitanie
- Pas d'animation Natura 2000 mais financement de la DREAL pour l'animation des MAEC sur le site Natura 2000

OC_CALA

Site Natura 2000 Vallée et Coteaux de la Lauze



		montant demandé 2023	Note CRAEC	% du montant
CALA	N2000 LAUZE	160 950,00 €	A	70%
CALI	N2000 LIZET	61 775,00 €	A	70%



Montant attribué 2023	Nb contrats à faire 2023
206 519,95 €	50

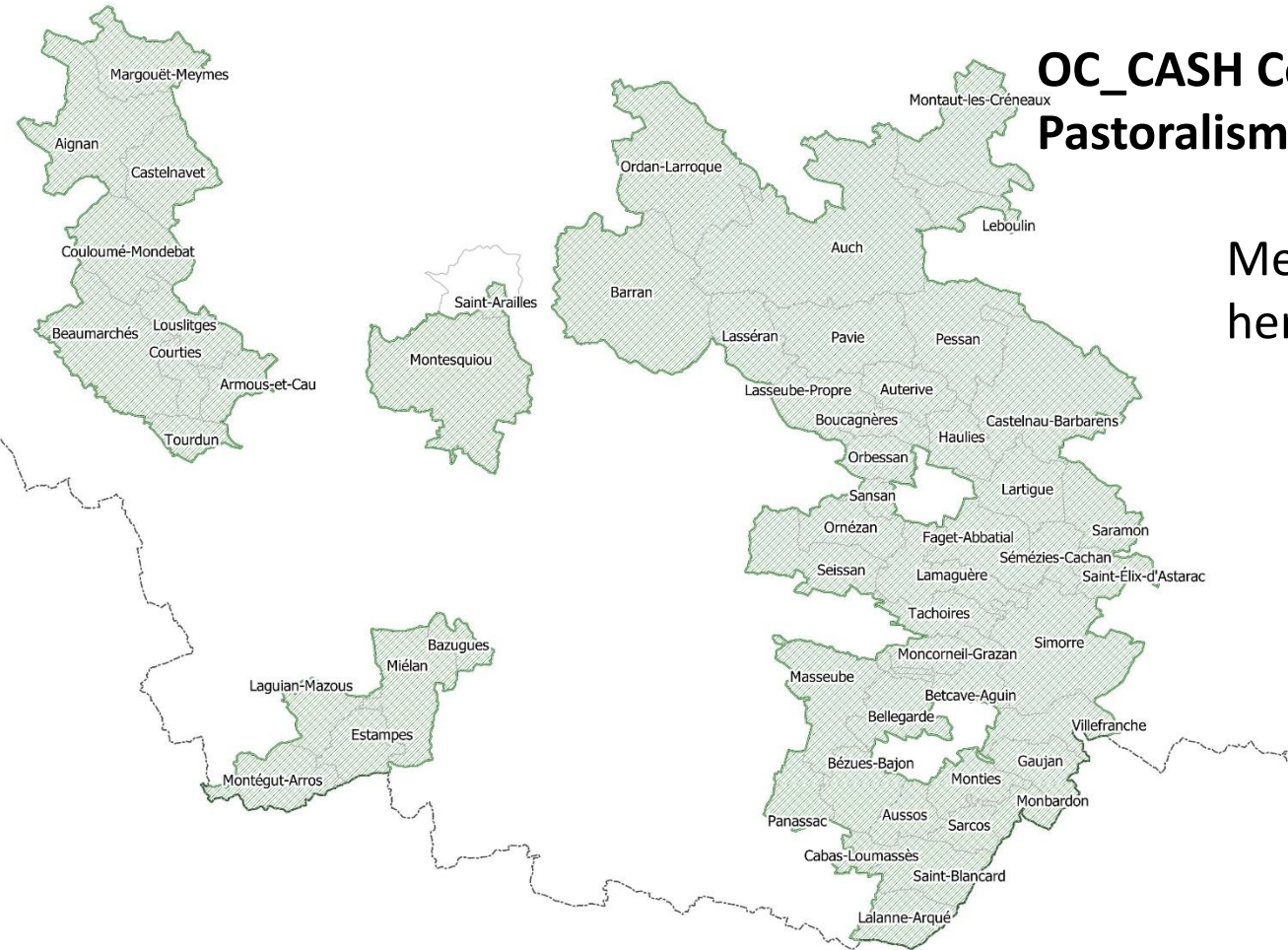
Liste des mesures

- Préservation des milieux humides (150€/ha)
- Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage (201€/ha)
- Surfaces herbagères et pastorales (51€/ha)
- Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage (72€/ha)
- Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles (652€/ha)
- Création de prairies (358€/ha)
- Protection des espèces (niveau 1 à 4) (82 à 254€/ha)
- Maintien de l'ouverture des milieux (153€/ha)
- Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage (204€/ha)
- Entretien durable des infrastructures agro-écologiques : Ligneux (0,8€/ml) – Mares (62€/mare) – Fossés (1,6€/ml)

Mêmes mesures sauf MHU



Les agriculteurs du site concernés par 2 autres territoires



OC_CASH Coteaux Gascons Astarac
Pastoralisme individuel

Mesure systèmes
herbagers et pastoraux



adasea 02



Merci de votre participation

**Site Natura 2000
de la vallée et des Coteaux de la LAUZE
FR7300897**



ADASEA DU GERS

MAISON DE L'AGRICULTURE – 3 Chemin de la Caillaouère - CS 70161 - 32003 AUCH CEDEX

05 62 61 79 50 - Mail : a032@adasea.net

Site : gers.n2000.fr

